

Voici (en noir) le mail que M. Murgia, président de la CCB, nous a adressé le 2 mars 2023.
Nos commentaires au fil de la lecture sont insérés (en bleu) dans le texte.
Eau-Secours-Briançonnais, 30/03/2023.

De: Raphaël FAURE <raphael.faure@mairie-briancon.fr>
Objet: En réponse à votre correspondance
Date: 2 mars 2023 à 08:47:42 UTC+1
À: "ymittaine@gmail.com" <ymittaine@gmail.com>, "contact@eausecoursbrianconnais.org" <contact@eausecoursbrianconnais.org>, Raphaël FAURE <raphael.faure@mairie-briancon.fr>
Cc: Beatrice CHEVALIER <beatrice.chevalier@mairie-briancon.fr>, Magali RONDEPIERRE <magali.rondepierre@ccbrianconnais.fr>, directeur-adjoint.mairie <directeur-adjoint.mairie@montgenevre.com>

Monsieur le Président,

Vous avez cru bon d'adresser, le 23 février dernier, un courriel à l'ensemble des membres du Conseil communautaire, portant sur les comptes annuels 2021 de la concession de service public d'assainissement collectif.

Le 1er Vice-Président en charge de l'assainissement, Monsieur Guy HERMITTE, vous a d'ores et déjà répondu, et je n'entends rien ajouter aux éléments techniques qu'il vous a communiqués.

En revanche, il m'appartient de déplorer les méthodes et le ton employés par votre association.

Nous déplorons, nous aussi, le ton du présent message du président de la CCB, ainsi que ses méthodes.

Nous sommes naturellement rompus aux remises en cause régulières de la validité des actes pris dans le cadre de la gestion des services publics, et n'en prenons pas ombrage. Au demeurant, ces sollicitations et critiques paraissent, dans leur principe, conformes à l'objet de votre association et je crois pouvoir affirmer que les membres de l'exécutif communautaire et moi-même avons toujours opté pour le dialogue *Faux*, et n'avons jamais négligé vos actions et vos demandes *Faux*.

Les nombreux rendez-vous et échanges depuis l'installation du dernier Conseil communautaire en attestent.

Nombreux ? nous avons rencontré M. Murgia une fois en 2020, zéro fois en 2021, zéro fois en 2022 et zéro fois en 2023 ; et nous avons rencontré M. Hermitte une fois en 2021 (le 30/08 : CCSPL, réunion obligatoire) et une fois en 2022 (le 19/07 : CCSPL, réunion obligatoire). Et ceci malgré nos propositions successives de réunions pour travailler réellement.

Cependant, et face à vos incessantes interpellations,

Incessantes ? Nous avons adressé, en 6 mois, 4 messages à M. Hermitte ou aux conseillers communautaires, ceci tout simplement parce qu'ils restaient sans réponse

je me dois de vous rappeler que nous ne sommes pas au service de votre association, mais au service des habitants du Briançonnais. Vous êtes naturellement libre de décréter agir « au nom des usagers du Briançonnais », mais je rappelle que lesdits usagers désignent démocratiquement des élus qu'ils mandatent pour gérer la défense de leurs intérêts, y compris ceux liés aux services publics d'eau et d'assainissement. Dans ces conditions, votre association n'a certainement pas le monopole de la représentation des usagers, et ce d'autant plus que ses avis et positions ne paraissent pas conformes à ceux de la majorité.

Ainsi, vous ne pouvez pas sommer de la sorte les élus d'avoir à répondre.

Nous n'avons « sommé » personne de répondre : nous avons posé trois questions aux conseillers communautaires, auxquelles ils sont libres de répondre s'ils en ont le courage ... Est-ce interdit ?

Surtout, je constate que transparait de votre dernier courriel une remise en question de la probité des élus, puisque vous semblez suggérer que la CCB se rendrait complice de quelque malversation. C'est insupportable.

La probité est un beau et grand mot. Le positionnement des hauts dirigeants de la CCB à l'égard de SUEZ peut paraître troublant.

Ainsi, et pour répondre à votre question, je considère que vous n'êtes certainement pas coupable d'interroger les élus

sur telle ou telle question, mais qu'en revanche rien ne saurait justifier que les élus soient constamment assaillis de questions *Constamment assaillis ? Nous avons posé deux fois des questions aux élus de la CCB depuis 2 ans ...*

, que leur honnêteté et leur travail soient remis en cause, ou que leur prétendu silence soit monté en épingle.

Ce que « nous montons en épingle », en effet, c'est le silence total de M. Hermitte pendant plus de 7 mois après la CCSPL, y compris sur nos propositions courtoises de rencontre pour travailler sérieusement sur les points soulevés par les rapports annuels de SUEZ et de la CCB pour l'assainissement.

Vous n'ignorez pas, par ailleurs, que votre association a intenté plusieurs recours à l'encontre de la CCB, ce qui – vous en conviendrez – ne peut inciter l'exécutif aux excès de zèle dans la coopération avec votre association. La justice tranchera en temps et en heure nos éventuels désaccords.

Nos désaccords ne sont pas « éventuels ». Nous vous avons proposé d'en parler, avec notamment une démarche de recours gracieux, et vous n'y avez pas répondu ... du tout.

D'ici là, je ne peux que vous inviter à adopter sans délai un ton et un positionnement plus apaisé et respectueux des élus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

P/O

Arnaud MURGIA

Maire de Briançon

Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

Nos commentaires généraux sur ce message :

- il ne suffit pas de répéter en boucle des affirmations pour qu'elles soient vraies ou convaincantes !

- si ce texte essaie de faire croire que les hauts responsables de la CCB sont ouverts au dialogue : c'est tout simplement

faux !

- le terme «insupportable» qui figure dans cette lettre appelle le commentaire suivant. Ce qui est insupportable pour le président de la CCB, et cela ne nous étonne pas, c'est :

- la liberté de penser de notre association (et sa capacité d'analyser les faits et les dossiers),*
- sa liberté d'écrire et d'interroger,*
- et sa liberté de communiquer.*
